



CHARTRE DES REGLES DE CIVILITE DU COLLEGIEN

Le collège est un lieu d’instruction, d’éducation et de vie collective où s’appliquent les valeurs de la République : Liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du collège permet d’offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun doit connaître, s’approprier et appliquer les règles communes.

La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège. Chaque élève doit donc s’engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l’établissement et à ses abords.

Respecter les règles de la scolarité

- Adopter une attitude d’écoute et d’attention en classe
- Respecter l’autorité des adultes du collège (surveillants, agents, enseignants)
- Respecter les horaires des cours et des activités (UNSS, activités périscolaires, chorale...)
- Se présenter avec son carnet de correspondance et le matériel nécessaire
- Faire les travaux demandés par le professeur
- Entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement
- Entrer au collège avec une tenue vestimentaire convenable
- Adopter un langage correct (sans insultes ni vulgarités), savoir faire preuve de politesse
- Avoir un comportement décent sur la cour (crachats, flirts...)

Respecter les personnes

- Avoir un comportement respectueux envers les adultes et les élèves, y compris à travers l’usage d’internet et des réseaux sociaux
- Être attentif aux autres et solidaire des élèves plus vulnérables
- Briser la loi du silence en cas de souffrance d’un ou de plusieurs élèves
- Refuser toute discrimination, tout mépris, les moqueries humiliantes et blessantes
- Refuser tout type de violence (brutalités, menaces...)
- Respecter le travail des agents d’entretien (salles de cours, self, toilettes...)

Respecter les biens personnels et communs

- Ne pas s’approprier ni dégrader des affaires personnelles
- Ne pas dégrader le matériel de l’établissement, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs
- Garder les locaux et sanitaires propres
- Ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable
- Respecter les principes d’utilisation des outils informatiques (cf. charte informatique)
- Ne pas dégrader les véhicules de transport scolaire

Le respect de l’ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans le collège, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves. Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l’épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien. Par la mise en pratique de ces règles, chaque élève contribue à ce que tous soient dans les meilleures dispositions possibles pour aller au collège et y travailler.